Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - B2024/008579 - 2021 B 02449 - 908 265 572 - ABF FOOD

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/11/2023	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	54 035	7 700	46 335	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	83 037	10 431	72 607	
Autres immobilisations corporelles	478 269	55 422	422 847	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**615 341**	**73 553**	**541 788**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	11 590		11 590	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	82 192		82 192	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	50 000		50 000	
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	108 684		108 684	
Charges constatées d'avance	9 334		9 334	
TOTAL (II)	**261 799**		**261 799**	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**877 140**	**73 553**	**803 587**	

SAS ABF FOOD

Etats Greffe
Bilan au 30/11/2023

RD 100, RUE CHARLES NUNGESSER
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
SIRET : 90826557200028



certifié conforme

Bilan Passif

			Net Au 30/11/2023	Net
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	dont versé :	10 000	10 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Réserve légale				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			37 438	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		TOTAL (I)	**47 438**	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
		TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			429 939	
Emprunts et dettes financières diverses			122 080	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			123 843	
Dettes fiscales et sociales			76 687	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 600	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
		TOTAL (III)	**756 149**	
Ecarts de conversion passif (IV)				
		TOTAL GENERAL (I à IV)	**803 587**	

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 10/04/2022 au 30/11/2023			
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 818 390		2 818 390	
Production vendue de services	21 601		21 601	
Chiffre d'affaires Net	**2 839 991**		**2 839 991**	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			35 188	
Autres produits			160 137	
		TOTAL (I)	**3 035 316**	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			837 926	
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-11 590	
Autres achats et charges externes *			939 181	
Impôts, taxes et versements assimilés			32 376	
Salaires et traitements			635 595	
Charges sociales			129 392	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			73 553	
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			333 756	
		TOTAL (II)	**2 970 188**	
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			26 099	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**65 128**	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)		
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			21 083	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	**21 083**	
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-21 083**	
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**44 045**	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 10/04/2022 Au 30/11/2023
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	
TOTAL (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
Participations des salariés (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	6 607
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII	**3 035 316**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X	**2 997 878**
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES	**37 438**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées 13 030

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/11/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 803 587 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 37 438 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 10/04/2022 au 30/11/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société a pour objet l'exploitation d'un fonds commercial de restauration rapide sous l'enseigne KFC. La société est liée au franchiseur KFC France SAS.

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

Rue Charles Nungesser Rd 100, 42160 Andrézieux-Bouthéon

Appartenance à un groupe financier :

La société est détenue à 80% par la SARL SVD FOOD.

Ci-après le tableau de composition du capital social.

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/11/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 803 587 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 37 438 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 10/04/2022 au 30/11/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La société ABF FOOD a été immatriculée le 15 décembre 2021. L'activité du restaurant a démarré en juin 2022. Le premier exercice de la société a une durée de 20 mois.

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant.
Elle s'est accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Droit d'entrée : 10 ans
- Matériel industriel : 5 à 20 ans
- Installations et Agencements divers : 5 à 20 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	2	
Employés	21	
Ouvriers		
TOTAL	**24**	

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10.00000	10 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 000	10.00000	10 000

Commentaire

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	146 704
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	898
Nantissement du fonds de commerce au profit de la Caisse d'Epargne durant la durée de l'emprunt	560 000
TOTAL	**707 602**

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	429 938	560 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**429 938**	**560 000**	

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
TOTAL	

Commentaire

Etat des crédits bails

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Construction				
Inst. tech, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., matériel et outillage	26 098	26 098	49 372	197 488	23 273	2 988
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL	**26 098**	**26 098**	**49 372**	**197 488**	**23 273**	**2 988**

Commentaires : néant

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			54 035
TOTAL			**54 035**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			83 037
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			386 724
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			91 545
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			**561 306**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL			**615 341**

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			54 035	
TOTAL			**54 035**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			83 037	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			386 724	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			91 545	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			**561 306**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			**615 341**	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 700		7 700
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**7 700**		**7 700**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		10 431		10 431
Installations générales, agencements et aménagements divers		32 633		32 634
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		22 789		22 789
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**65 853**		**65 853**
TOTAL GÉNÉRAL		**73 553**		**73 553**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**			**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 125	1 125	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	35 772	35 772	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	45 294	45 294	
Charges constatées d'avance	9 334	9 334	
TOTAL	**91 525**	**91 525**	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	429 939	68 461	282 491	78 987
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	123 843	123 843		
Personnel et comptes rattachés	26 461	26 461		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 106	21 106		
Impôts sur les bénéfices	6 607	6 607		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 624	9 624		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 890	12 890		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	122 080	122 080		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	3 600	3 600		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**756 149**	**394 671**	**282 491**	**78 987**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	491 959			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 020			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/11/2023	Exercice clos le
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	11 258.37	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 183.60	
Dettes fiscales et sociales	41 801.75	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**68 243.72**	

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/11/2023	Exercice clos le
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	11 258.37	
455800 INTERÊT DE COMPTE COURANT DE L'EXERCICE	11 258.37	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 183.60	
408100 FOURNIS FACT NON PARVENUE	15 183.60	
Dettes fiscales et sociales	41 801.75	
428200 CONGES A PAYER	23 775.87	
438200 ORG SOC CH SUR CP	5 548.88	
448600 ETAT CHARGES A PAYER	12 477.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**68 243.72**	

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le 30/11/2023	Exercice clos le
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le 30/11/2023	Exercice clos le
Charges d'exploitation	9 334	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	**9 334**	

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits

TOTAL

Commentaires : néant

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
Refacturation franchiseur	1 130
Indemnités repas	27 778
Aides à l'embauche	6 278
Total	**35 186**

ABF FOOD
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Charles Nungesser D100,
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
908 265 572 RCS SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 mai,
A 8 heures 30,

Les associés de la société ABF FOOD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société SVD FOOD, sise 27 Route de la Croix Rapeau, 42330 SAINT-GALMIER, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Stéphane DEMET**, titulaire de 200 actions en pleine propriété,

- Société **SVD FOOD**, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Stéphane DEMET, titulaire de 800 actions en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions, soit la totalité des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane DEMET, en sa qualité de Président de la société SVD FOOD, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 novembre 2023,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SD

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion de la Présidente,
2. Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
3. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 novembre 2023 et quitus à la Présidente,
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Rémunération de la Présidente,
6. Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
7. Rectification du transfert du siège social
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevant à 37 438,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**37 438,13 euros**
A la réserve légale	1 000,00 euros
Ainsi intégralement dotée	----------
Solde	36 438,13 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 438,13 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées, savoir :

- Dans le cadre d'une convention de prestations de services, la société **SVD FOOD**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 794 756 304, associée et Présidente, a facturé à notre société, au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, une somme d'un montant de 80 000 euros.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

- Au titre de prestations de ressources humaines et d'animation de réseau, la société **SVD ADMIN**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 888 372 547, au sein de laquelle **Monsieur Stéphane DEMET** est également associé, a facturé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 à notre société une somme d'un montant de 43 000 euros.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

- Dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie en date du 1er décembre 2017, modifiée par un avenant n°2 en date du 15 décembre 2021, la société **SVD FOOD susvisée** a consenti à notre Société une avance de trésorerie pour un montant restant dû à la clôture de l'exercice de 110 821,70 euros. Cette somme a été rémunérée au taux de 5,39 % pour un montant de 11 258,37 euros.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 6 avril 2022, la société **SVD IMMO**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 852 515 428, au sein de laquelle Monsieur Stéphane DEMET susvisé est associé et gérant, a facturé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 à notre société une somme d'un montant de 198 900,00 euros à titre de loyers ainsi que la somme de 3 400,00 euros HT au titre de la refacturation de la taxe foncière.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à la Présidente, qui s'est élevée à un montant de 76 700 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par la Présidente en date du 7 avril 2022 de transférer le siège social du 27 Route de la Croix Rapeau 42330 SAINT GALMIER au RD 100 Rue Charles Nungesser, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, à compter du 10 avril 2022 et prend acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article 4 des statuts.

L'Assemblée Générale constate une erreur matérielle dans le procès-verbal approuvant le transfert de siège susvisé, il fallait lire : procès-verbal de la Présidente SVD FOOD en lieu et place de procès-verbal de la décision de la gérance. Ledit Procès-verbal est signé par Monsieur Stéphane DEMET en sa qualité de représentant légal de la société SVD FOOD susvisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RÉSOLUTION

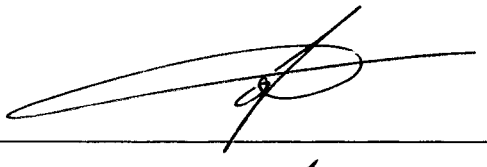
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

SD

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la Présidente.

Associée – Présidente *SVD FOOD* Stéphane DEMET	
Associé Stéphane DEMET	

ABF FOOD
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Charles Nungesser D100,
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
908 265 572 RCS SAINT-ETIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2024

Exercice clos le 30 novembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 novembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il est précisé qu'il s'agit du premier exercice social de la Société, d'une durée exceptionnelle de 23 mois, ouvert à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés le 15 décembre 2021 et clos le 30 novembre 2023.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 novembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 839 991,09 euros, dégageant un résultat net bénéficiaire de 37 438,13 euros.

Par décision du Président en date du 7 avril 2022, le siège social de la Société a été transféré du 27 route de la Croix Rapeau, 42330 SAINT-GALMIER, au siège social actuel sis rue Charles Nungesser D100, 42160 ANDREZIEUX BOUTHÉON et ce à compter du 10 avril 2022.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 novembre 2023, date de clôture du dernier exercice, aucun évènement important n'est à signaler.

ABF FOOD
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Charles Nungesser D100,
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
908 265 572 RCS SAINT-ETIENNE

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dans le cadre de la convention de prestations de services, la société **SVD FOOD**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 794 756 304, associée et Présidente, a facturé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 à notre société une somme d'un montant de 80 000 euros.

- Au titre de prestations de ressources humaines et d'animation de réseau, la société **SVD ADMIN**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 888 372 547, au sein de laquelle **Monsieur Stéphane DEMET** est également associé, a facturé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 à notre société une somme d'un montant de 43 000 euros.

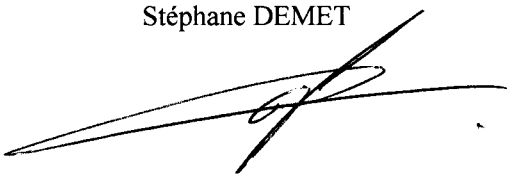
- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 6 avril 2022, la société **SVD IMMO**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est sis 27 Route de la Croix Rapeau, 42300 SAINT-GALMIER immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 852 515 428, au sein de laquelle Monsieur Stéphane DEMET susvisé est associé et gérant, a facturé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 à notre société une somme d'un montant de 198 900,00 euros à titre de loyers ainsi que la somme de 3 400,00 euros HT au titre de la refacturation de la taxe foncière.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à ANDREZIEUX BOUTHEON
Le 15 avril 2024

La Présidente
SVD FOOD
Stéphane DEMET



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 37 438,13 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**37 438,13 euros**
A la réserve légale	1 000,00 euros
Ainsi intégralement dotée	----------
Solde	36 438,13 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 438,13 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 47 438,13 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE

Nous vous invitons à ratifier la décision prise par la Présidente en date du 7 avril 2022 de transférer le siège social du 27 Route de la Croix Rapeau 42330 SAINT GALMIER au RD 100 Rue Charles Nungesser, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, à compter du 10 avril 2022 et prendre acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article 4 des statuts.

De plus, nous vous indiquons qu'une erreur matérielle s'est insérée dans le procès-verbal approuvant le transfert de siège susvisé, il fallait lire : procès-verbal de la Présidente SVD FOOD en lieu et place de procès-verbal de la décision de la gérance. Ledit Procès-verbal est signé par Monsieur Stéphane DEMET en sa qualité de représentant légal de la société SVD FOOD susvisée.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif principal pour l'exercice ouvert le 1er décembre 2023 est le développement du chiffre d'affaires de la Société.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 839 991 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 195 325 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 826 336 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 939 181 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 32 376 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 635 595 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 129 392 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 24 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 73 553 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 333 756 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 970 188 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 65 128 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -21 083 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 44 045 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 37 438,13 euros.

Au 30 novembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 803 587 euros.

- Dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie en date du 1er décembre 2017, modifiée par un avenant n°2 en date du 15 décembre 2021, la société **SVD FOOD susvisée** a consenti une avance de trésorerie pour un montant restant dû à la clôture de l'exercice de 110 821,70 euros. Cette somme a été rémunérée au taux de 5,39 % pour un montant de 11 258,37 euros.

Fait à ANDREZIEUX BOUTHEON
Le 15 avril 2024

La Présidente
SVD FOOD
Stéphane DEMET

